



## Cas pratique, société en participation et cessions de parts

Par **kidou59**, le **10/10/2011** à **16:11**

Bonjour,

Dans le cadre d'un cas pratique, je dois assigner une personne qui tente de prendre la tête d'une société, qui serait à priori une société en participation.

Les faits :

En l'espèce, une abbaye qui est gérée par des moines a 3 fonctions

La première un centre de la seconde chance, des hommes en situation de dépendance, essaye de se racheter. Chaque personne du centre de la seconde chance possède des parts de l'abbaye qu'ils reçoivent par donation à leur arrivée dans l'abbaye. Cette donation est assortie d'une clause de rachat. Leur parts sont rachetée si ils quittent l'abbaye.

La deuxième, un espace de retraite, avec un paiement symbolique

La 3ème, une hôtellerie de luxe, afin que les clients voient la différence entre la vie monacale et celle du luxe. Cet hôtel est membre d'une chaîne d'hôtels particuliers, géré par une Société anonyme.

Chaque moines est associé de la société en participation. Cette société a été formé par un contrat verbal entre les moines, à la tête de la société, un laïque, le défendeur.

Le patrimoine de l'abbaye est en indivision, la convention d'indivision est assortie d'un pacte tontinier. Pour faire partie de la tontine il faut être moine et avoir prononcé ses vœux.

Le gérant de la société en participation a entrepris de convaincre les moines de céder leur

parts afin de devenir propriétaire des lieux, il en a convaincu 12/31. Ainsi que 5/10 des visiteurs de la deuxième chance. Il les aurait à priori convaincu en leur donnant de la drogue, mais rien ne le prouve.

Le défendeur (moi) l'a appris en confession, c'est le père prieur de l'abbaye.

Par **CRZ084**, le **09/11/2012** à **21:41**

Bonsoir,

je voudrais savoir si tu pourrais m'éclairer sur les points que tu as cités dans ton cas pratique. Il y a des similitudes avec le miens.

Merci par avance

Par **trichat**, le **09/11/2012** à **21:58**

La meilleure solution, c'est de vous enfermer dans une BU et de potasser une bonne cinquantaine de livres de droit et la solution vous apparaîtra dans un halo lumineux au son des trompettes des anges.

Bonne soirée.

Par **aide SOS**, le **11/11/2013** à **19:17**

Bonjour,

Nous avons le même cas pratique à résoudre, la lumière n'est toujours pas venue malgré les heures interminables à la BU.

Auriez-vous des éléments de réponses à apporter ?

CDLT